

Application de la totalité des dispositions de l'acquis de Schengen dans la Bulgarie et la Roumanie

2010/0820(NLE) - 07/03/2013

Le Conseil a débattu de **l'état d'avancement des travaux** concernant l'application de la totalité des dispositions de l'acquis de Schengen en Bulgarie et en Roumanie.

En conclusion, la Présidence irlandaise a décidé d'examiner à nouveau cette question **d'ici la fin de 2013** en vue de réfléchir à la suite qu'il conviendra d'y donner sur la base de l'approche en deux phases.